

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 20647
Numéro SIREN : 798 194 239
Nom ou dénomination : 43 CAPUCINES

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2019 sous le numéro de dépôt 132114

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 18-11-2019

N° DE DEPOT : 2019R132114

N° GESTION : 2013B20647

N° SIREN : 798194239

DENOMINATION : 43 CAPUCINES

ADRESSE : 8 avenue Hoche 75008 Paris

DATE D'ACTE : 23-10-2019

TYPE D'ACTE : Procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement de directeur général

43 CAPUCINES
Société par actions simplifiée au capital de 16 775 000 euros
Siège social : 8 Avenue Hoche 75008 Paris
R.C.S. Paris 798 194 239

PROCÈS VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 23 OCTOBRE 2019

L'an Deux Mille Dix-Neuf, le vingt-trois octobre,

L'Associé Unique (propriétaire de 16 775 000 actions) de la société **43 CAPUCINES**, une Société par actions simplifiée au capital de 16 775 000 euros, dont le siège social est situé 8 avenue Hoche, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 798 194 239 (la « Société »), s'est réuni au siège social sur convocation du Président.

Est présent et a émarginé la feuille de présence en entrant en séance :

- La société **OPCI BVK-French-Immobilien**, Société de placement à prépondérance immobilière à capital variable (SPPICAV) sous la forme de société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 16-18 rue de Londres, 75009 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 813 108 933

dument représenté par son Président - INVESCO REAL ESTATE MANAGEMENT S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois agissant par l'intermédiaire de sa succursale française, sise 16-18 rue de Londres, 75009 Paris et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 813 442 845, dûment habilitée,

elle-même valablement représentée par M. Sébastien DAGUENET et Madame Marion GENIAUX, dûment habilités à l'effet des présentes,

(« l'Associé Unique »),

M. Sébastien Daguenet préside l'Assemblée.



La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président de l'Assemblée, permet de constater que l'Associé unique est présent.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Associé Unique:

- la lettre de démission de Mme Judith UYTERLINDE de ses fonctions de Directeur Général,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Associé Unique.

Le Président de l'Assemblée rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation de la démission de Mme Judith UYTERLINDE de ses fonctions de Directeur Général ;
2. Approbation de la nomination de M. Thomas WAGNER aux fonctions de Directeur Général ;
3. Questions diverses et Pouvoirs.

Puis le Président de l'Assemblée aborde les points relatifs à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de Mme Judith UYTERLINDE en date du 28 juin 2019 aux termes de laquelle elle indique vouloir démissionner de ses fonctions de Directeur Général, prend acte de la démission de Mme Judith UYTERLINDE de ses fonctions de Directeur Général à compter du 28 juin 2019, la remercie pour le travail accompli et lui en donne quitus.

L'Associé Unique prend acte en outre que Mme Judith UYTERLINDE a indiqué être remplie de l'intégralité de ses droits vis-à-vis de la Société et de son Associé Unique et qu'aucune somme ne lui est due à la date des présentes ni par la Société ni par l'Associé Unique au titre de ses fonctions de Directeur Général.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.



DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de Directeur Général à compter du 25 juillet 2019 et pour une durée illimitée :

M. Thomas WAGNER
né le 3 septembre 1991 à Tulle
de nationalité française
demeurant au 34 rue de la Barrière, 19000 Tulle, France.

M. Thomas WAGNER a déclaré par avance qu'il acceptait les fonctions de Directeur Général qui viennent de lui être confiées et qu'il ne faisait l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui en interdire l'accès.

L'Associé Unique précise que M. Thomas WAGNER jouira des pouvoirs dévolus au Directeur Général par la Loi et les Statuts, et donc dans la latitude et les limites que ceux-ci pourraient poser.

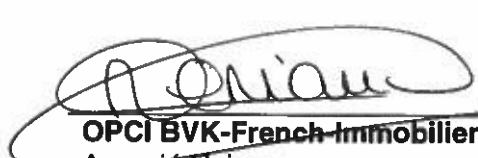
Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique donne tous pouvoirs à Mme Yasmine VAZIAGA, ou au porteur d'un original, d'une copie ou un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et de publicité éventuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par l'Associé Unique.



OPCI BVK-French-Immobilier SPPICAV

Associé Unique

Représenté par son Président - INVESCO REAL ESTATE MANAGEMENT
SàRL

Agissant au travers de sa succursale française

Représentée par Marion GENIAUX et Sébastien DAGUENET